

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, au bureau du Journal...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal...

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

Se souvient-on des clameurs de ceux qui sont aujourd'hui nos maîtres contre la candidature officielle? On pouvait croire qu'après avoir protesté contre les errements des régimes précédents, ils s'empresseraient de ne pas les suivre.

Ce qui se passe dans l'arrondissement de Lodève, où M. Galtier, opportuniste, et M. Leroy-Beaulieu, républicain indépendant, sont en ballottage, le démontre de nouveau, et c'est le Journal des Débats qui nous fournit l'acte d'accusation.

Le lendemain du vote du 25 novembre, on a changé le commissaire de police de la ville de Lodève, quoiqu'il ne se fût passé aucun trouble, et on l'a remplacé par un homme que l'on suppose plus énergique en faveur du candidat de l'administration.

Des invitations ont été faites à des jeunes employés dans diverses administrations de l'Etat d'avoir à empêcher leurs parents de voter pour M. Leroy-Beaulieu. Certains percepteurs et des agents du service forestier se font les agents les plus déterminés de la candidature de M. Galtier.

Dans une commune, celle des Plans, le maire, sachant que M. Leroy-Beaulieu aurait pour lui la majorité des électeurs, a refusé de constituer le bureau électoral dans la journée du 25 novembre, et il est à craindre qu'il ne recommence dans le scrutin de ballottage du 9 décembre.

Tous ces abus sont plus ou moins encouragés ou tolérés par l'administration dans plusieurs communes, on fait planter des piquets pour des chemins et des canaux, et l'on explique aux habitants que ces travaux seront faits si M. Galtier est élu.

ajoute le Journal des Débats, que le gouvernement persiste dans son attitude d'hostilité manifeste contre la candidature de M. Leroy-Beaulieu. Certes, dans le moment actuel, quand notre politique extérieure s'embrouille de plus en plus et que nos finances deviennent de moins en moins bonnes, la présence d'un homme comme M. Leroy-Beaulieu serait fort utile à la Chambre.

C'est aussi notre opinion. Mais si le gouvernement combat M. Leroy-Beaulieu, n'est-ce pas précisément pour avoir dénoncé au pays dans des articles remarquables, cités et commentés, le gâchis de nos finances et la triste situation politique que nous crée l'esprit brouillon et aventureux de nos singuliers hommes d'Etat.

M. ROUVIER INTERLOUQUÉ

Au moment où M. Rouvier disait l'autre jour que le budget ordinaire de 1884 serait inférieur de 67 millions à celui de 1883, M. Labaudy lui a posé une question qui l'a fort embarrassé; il lui a demandé quel était celui des ministres qui avait diminué ses dépenses. M. Rouvier n'a pu répondre.

L'AMIRAL COURBET

L'officier général qui attire sur lui tous les regards de la France en ce moment, et qui tient suspendu, en outre, à ses télégrammes le ministère tout entier, s'appelle Amédée-Anatole Prosper Courbet. Il est né le 26 juin 1827. Nous avons eu les amiraux gros et courts. Lui est grand, long et maigre. Il semble grisonner à regret. C'est un marin modèle, et le modèle des marins.

De même qu'elle a aussi ses vieux, la marine a ses jeunes; et le contre-amiral Courbet est du clan des jeunes. Il a été promu à cinquante-trois ans, ce qui n'est pas à négliger. Son décret est du 13 septembre 1880; c'est le même qui a promu les contre-amiraux Pierre et Conte. Cette année-là, un décret nommait au même grade, Périer d'Hauterive, Zédé, Landolle, Aube et Lefort.

Sur ces huit contre-amiraux, trois sont morts en 1883. La marine n'a point perdu qu'eux, cette année: Grivel, Roze, Rivière, sans compter les obscurs, ceux que leur grade confond dans la foule des braves anonymes. Heureux encore parmi les survivants, ceux qui peuvent obtenir la faveur de commander à la mer et de rencontrer la renommée en faisant leur devoir, au hasard des expéditions coloniales, comme Garibaldi devant Sfax, Conrad en Egypte, Pierre et Galiber dans la mer des Indes, Meyer en Chine, Courbet au Tonkin, Lespès... à la veille d'y mourir.

Car l'armement et l'embarquement semblaient déjà le nom du marin dans l'oreille de tous; et ceux-là qui sont les plus modestes écoutent avec une joie patriotique les cent bouches qui répètent leur nom, inconnu dans la veille, célèbre du jour au lendemain.

L'amiral Courbet, vous diront ses camarades, c'est l'homme parfait. Nul au commandement n'est plus loyal, ni meilleur, ni plus courageux, ni plus bienveillant. Energie remarquable, haute intelligence; il a tout. Il réunit les qualités qui font l'homme du monde et l'homme de guerre. Son cœur est ouvert à tout ce qui est beau, et aucun sentiment mesquin n'y peut avoir accès. Au physique, l'air doux et pensif. L'homme est

presque laid. Sa tête rappelle vaguement à tête de mort des images funèbres. L'image flatte encore l'original.

Le contre-amiral Courbet était aspirant au moment de la guerre de Crimée. Il a fait ses premières armes contre les pirates des îles grecques, qui étaient les Pavillons-Noirs de la Méditerranée à cette époque. Enseigne en 1852, lieutenant de vaisseau en 1856, capitaine de frégate en 1866, capitaine de vaisseau en 1873. Il est, comme on vient de le voir, en possession de ses deux étoiles depuis trois ans à peine.

Signe particulier: front énorme. Autre signe particulier: (corollaire): Elève de l'Ecole polytechnique bifurqué sur l'état maritime par amour des grands horizons. Un homme d'étoffe, en un mot, dont M. Ferry attend la victoire à tout prix — lui pas bête — pour rapiécer son ministère.

COUP-D'ŒIL SUR LA SITUATION

A l'intérieur, la multiplication des sinécures et l'augmentation incessante du traitement des fonctionnaires. A l'extérieur, des entreprises militaires sans gloire ni profit à Tunis, au Tong-King, plus une guerre en perspective avec la Chine.

On avouera que cet ensemble de faits semble peu de nature à ramener l'ordre dans nos finances.

LES AFFAIRES DU TONKIN

Voici, d'après la France, quelques renseignements sur les origines de la question du Tonkin et sur l'attitude des divers cabinets qui ont eu à s'en occuper. C'est M. Waddington qui, le premier, a déclaré en conseil des ministres qu'il importait d'affirmer notre politique, et notre présence au Tonkin.

En conséquence, M. Waddington prépara un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 7,900,000 francs pour les troupes de terre et de mer, et de 3,000,000 pour le matériel. Ce projet n'a été maintenu après la chute de M. Waddington et le départ des affaires de M. de Freycinet.

Ce fut M. Jules Ferry, devenu président du conseil, qui reprit la question du Tonkin et estima qu'on pourrait la résoudre par l'envoi, dans le delta du fleuve Rouge, de 450 hommes et par le dépôt d'un projet tendant à l'ouverture d'un crédit de 1,700,000 fr.

Le projet soumis à la Chambre fut rapporté par M. Antonin Proust à l'avènement du ministère Gambetta. Le ministre de la marine, M. Gougeard, trouva ce crédit insuffisant et demanda qu'il ne fût pas donné suite au projet. M. de Freycinet, d'accord avec l'amiral Jauréguiberry, reprit de son arrivée aux affaires l'ancien projet de M. Waddington, tendant à l'ouverture d'un crédit de 10,900,000 francs en vue d'une action décisive au Tonkin.

Le conseil des ministres ne partagea pas cette manière de voir et crut devoir s'en tenir au projet de M. Jules Ferry tendant à l'envoi de 450 hommes seulement. Ce projet, renvoyé à la commission du budget, fut soutenu par le ministre Duclet, qui avait été prévenu par M. Bourée de la présence dans le Tonkin de troupes régulières chinoises. Le ministre répondit à M. Bourée que les Chinois ne pouvaient être que des Chinois de paravent et qu'il n'y avait pas lieu de s'en préoccuper. C'est à cette époque

que M. Rivière télégraphia au gouvernement en lui disant: « Si vous ne croyez pas à la présence de Chinois dans le Delta du fleuve Rouge, je vais vous en envoyer douze que je viens de faire prisonniers. »

On voit donc que l'insuffisance des moyens avec lesquels l'affaire du Tonkin s'est trouvée engagée, est surtout l'œuvre de M. Jules Ferry.

Cependant, grâce aux négociations poursuivies par M. Bourée, et à la suite du projet de traité intervenu entre le représentant de la France et le Céleste-Empire, les Chinois se retirèrent du Tonkin et il y reparurent que trois mois plus tard, lorsque M. Challemeil-Lacour, arrivant aux affaires, crut devoir mettre fin à la mission de M. Bourée, et renoncer aux avantages que notre représentant avait négociés.

Nous croyons savoir que l'historique de la question, telle que nous venons de la retracer, sera porté à la tribune par un des membres de la majorité.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Le rapport Léon Renault. Paris, 3 décembre.

On lit dans le Français: « Par les faits qu'il rapporte, les jugements qu'il contient et les réflexions qu'il provoque, le rapport de M. Léon Renault n'a pas amélioré la situation de M. Jules Ferry devant la Chambre des députés. Les crédits demandés seraient évidemment votés, ce vote n'a, tout au moins, servi qu'à prouver M. le président du conseil. Il sera l'interpellation de M. Ollivier. Ainsi le ministère complet n'a eu à sa suite aucun succès militaire. Ce succès, nous le désirons ardemment, mais pas tant à fait pour les mêmes raisons que le gouvernement. »

Jérémismes et Victorieux. En réponse à l'article du Pays et du Petit Caporal que nous avons publié hier, relatif au Prince Victor, la Patrie, journal autorisé du Prince Jérôme, publie: « Après six jours de réflexions, ces deux journaux ont bien voulu parler et faire connaître leur déclaration. Nous ne voulons pas la discuter, mais il convient d'établir que c'est le jour où le Prince Victor est parti pour l'Italie que ces journaux publient leur note. »

« Ils se disent autorisés. » « Les ouvertures ont été faites par le cabinet de Berlin simultanément à toutes les grandes puissances: Angleterre, France et Russie qui, comme l'Allemagne elle-même, ont des intérêts en Chine. »

« Le but de cette communication était d'obtenir la réunion, dans la rivière de Canton, des canonnières appartenant aux puissances précitées et chargées d'agir de concert pour le cas où la sécurité des Européens serait de nouveau menacée, comme il y a quelques semaines, sinon avec la connivence, au moins par suite de l'impudence des autorités chinoises. »

« J'ai vu de cette communication que le commandement de l'Allemagne est allé en Chine, dans le cas où la sécurité des Européens serait de nouveau menacée, comme il y a quelques semaines, sinon avec la connivence, au moins par suite de l'impudence des autorités chinoises. »

« J'ai vu de cette communication que le commandement de l'Allemagne est allé en Chine, dans le cas où la sécurité des Européens serait de nouveau menacée, comme il y a quelques semaines, sinon avec la connivence, au moins par suite de l'impudence des autorités chinoises. »

Le voyage du prince impérial d'Allemagne. Madrid, 2 décembre.

Le prince impérial d'Allemagne doit quitter Madrid mardi. Il se rendra à Séville où il fera visite au duc de Montpensier. Après cela, de quelques jours, il reviendra à Madrid pour prendre congé du roi Alphonse.

Le prince Victor Napoléon. Rome, 2 décembre.

Le prince Victor Napoléon est arrivé ce ma-

in à Turin, où il a été reçu par le prince Amédée. Il est reparti dans la journée pour Moncalieri, se rendant près de sa mère, la princesse Clotilde.

Le vice-roi des Indes. Londres, 3 décembre.

L'arrivée du vice-roi à Calcutta a donné lieu à des manifestations politiques. Une foule considérable d'indigènes s'étant portée au-devant du vice-roi avec des drapeaux portant cette inscription: « Dieu bénisse le vice-roi! » Mais les Européens ont décrié ces drapeaux, puis, au nombre de deux cents environ, ils se sont réunis devant la résidence du vice-roi et l'ont accueilli à son passage par des sifflets et des huées.

La marquise de Ripon accompagnait le vice-roi. L'itinéraire de la gare à la résidence avait été modifié afin d'éviter de passer inaltés. A l'occasion de la fête de Saint André, un grand dîner a lieu vendredi soir. Deux cents Européens y assistent.

L'agitation irlandaise. Newry, 3 décembre.

Une grande foule assistait aux offices de la cathédrale catholique. Le père Mac Carthy, faisant allusion dans son sermon à l'interdiction du meeting nationaliste, a dit que de tels actes tendaient à pousser le peuple irlandais à la rébellion; il a ajouté que les nationalistes tiendraient leur meeting malgré le gouvernement, malgré les orangistes, et il a qualifié l'interdiction gouvernementale d'insulte directe aux catholiques.

« Parmi les blessés de l'après-midi, il y a deux hommes de police. »

Situation météorologique. La dépression que nous signalions hier à l'ouest des côtes de la Norvège est restée stationnaire en se couvrant de nuages et descendant de 14 mm à Skudensnes, de 15 mm en Islande et en Espagne, la baisse s'étant en même temps élevée en Espagne, au sud, de 2 mm sur la Méditerranée, au contraire, le baromètre monte, la pression devient normale; les mauvais temps vont cesser dans le golfe de Lion.

En France, le temps est à l'avance excepté dans le sud, où la neige est probable dans l'est.

La journée d'hier s'est passée sans pluie, mais aujourd'hui il tombe quelques averses. La température est assez douce.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du lundi 3 décembre 1883. Présidence de M. Brisson.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'élection des juges consulaires. La Chambre adopte, en première délibération, le projet relatif à l'élection des juges consulaires, adopté par le Sénat.

L'amendement Georges Roche, tendant à autoriser les femmes dirigeant des maisons de commerce, à participer aux élections des juges consulaires, est pris en considération.

Le budget de l'instruction publique. L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'instruction publique.

M. DE MACKAU se propose de répondre à quelques faits à l'égard duquel le président ministère de l'instruction publique a fait des discussions récentes, de son administration.

Il paraît évident que le gouvernement a autorisé les femmes à participer aux élections des juges consulaires, est pris en considération.

On oublie la loi de 1834 qui a permis aux premiers fois la grande école de France, celle de 1831 et toutes celles qui ont permis d'améliorer la situation du personnel enseignant. On ne connaît plus que les principes généraux. Ce sont ces lois qui ont permis de développer l'instruction publique au chiffre de 154 millions. Et quel le payeur? le ministre de ce département?

Oh! ce Lenta que...

— Si tu avais seulement les quatre mille francs qu'il nous faut verser demain...

— Ah! si je les avais!... Ce soir même tout serait terminé.

— Ou les rendre? — De l'argent? — Ma caisse? c'est impossible.

— Il faut pourtant bien que ça soit possible, puisque c'est... — Je ne veux pas... On finira par s'apercevoir.

— Bah! il y aura mille francs de plus ou de moins.

— Oh!... à force d'y penser.

— Enfin, mon cher ami, réfléchis, tâche de trouver une autre chose... Pour moi, je ne vois que ça.

— Et comment oser ce d'ailleurs? — Sois tranquille, nous parviendrons; que diable! nous ne serons pas toujours malheureux; il me viendra quelques fonds, une autre opération se présentera...

— Qui, mais quand? — Je sais pas; mais cela ne saurait tarder beaucoup.

— Et, en attendant, il faut que je reste à découvert avec ma caisse. Un danger de tous les instants, et indéfini!

Nous étions rentrés chez Léonce; tandis que je restais morné et abattu, il se promenait dans sa chambre, cherchant un expédient qui lui permettait de tirer de là.

— En y réfléchissant, dit-il tout à coup, je trouve que tu n'as pas tout à fait tort de craindre que Mahourier ne se demande une vérification; il peut s'en aviser, ce matin, pour une raison ou pour une autre; c'est en effet, un véritable danger.

— Quand je te le disais!

— Tu le reconnais!

— Sans doute. Et, comme tu dis, il faut régler tout de suite et, une fois l'affaire

FUUILLETON DU 5 DÉCEMBRE — 21 —

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Première Partie

LE CAISSIER

Léonce, après y avoir jeté un regard, fit un brusque mouvement de surprise. — Est-ce que je rêve? s'écria-t-il. Je m'approchai de l'autre côté, tremblant d'émotion. Léonce, lut et je lus avec lui: — Je prie M. Lentague de s'en aller... — De vendre, vous voyez! insista Lentague.

Comme ces gredins devaient rire derrière moi, tandis que j'appliquais le papier sur la vitre de la fenêtre pour me convaincre qu'il n'y avait pas de transparence suspecte à l'endroit où était écrit le maudite mot!

— En effet, dis-je à Lentague en lui rendant l'écrit, qu'il plaça dans son tiroir, sous clé, il me semble qu'il n'y a rien à dire contre cette pièce.

En ce moment, Léonce, qui était depuis une minute plongé dans un morne abattement, se releva tout à coup, et apostropha Lentague d'un air furieux: — Que m'importe ce chiffon? s'écria-t-il. Il n'y en a pas moins de votre part une trahison!

— Monsieur!... fit sévèrement Lentague. — Oui, une trahison, car vous savez mes intentions. Je vous avais dit que je prévoyais une hausse.

— Monsieur, répliqua Lentague du ton d'un homme qui cherche à se contenir et qui n'y parvient qu'à peine, j'ai l'habitude de m'en rapporter exclusivement aux ordres écrits que je me fais donner par mes clients.

— Et quand, par suite d'une erreur, ces ordres se trouvent absurdes?... — J'en suis fâché.

— Vous les exécutez tout de même, sans crier gare? Mais c'est une infamie! car enfin... Oh! oui, je me rappelle maintenant... Je comprends comment cela a pu se faire... C'était loi, à cette même place: vous me dites de vous donner mandat par écrit; j'y consens, il y avait là deux de vos clients, deux imbéciles qui, pendant que j'écrivais, ne cessait de parler avec vous, et tout haut, de vendre, de vendre, à n'en plus finir. Et moi qu'ils avaient à la bouche sera venu sous ma plume.

— C'est possible, mais, que diable! on se rellit... c'était assez important!... Enfin, non cher monsieur, je comprends votre désappointement, mais à qui la faute?

— A vous pardieu! Car, je le répète, en revoyant cet écrit, vous avez dû nécessairement vous apercevoir qu'il était en contradiction avec mes paroles.

— Est-ce que je me les suis seulement rappelés, vos paroles?... Quand j'ai reçu dans la matinée trente ou quarante clients comment voulez-vous que je me souvienne des raisons plus ou moins bonnes, dont chacun d'eux a jugé à propos de m'entretenir?

— L'absurdité du mandat que je venais de vous donner devait vous sauter aux yeux!

— Croyez-vous donc que ce soit le premier mandat absurde que j'exécute.

— Mais enfin, dans ces cas-là, on avertit par un mot. On ne se tient pas à la lettre, on recherche l'esprit.

— Ah! si l'esprit, fit Lentague en ricanant, dans les ordres de mes clients!

— Monsieur, s'écria Léonce exaspéré, vous osez plaisanter... Vous m'insultez!

— Vous êtes un insolent!

— Et Léonce, menaçant, s'avança sur Lentague, qui se mit en position de repousser toute espèce de voies de fait. Je me précipitai entre eux afin d'éviter une collision. Enfin ils parurent se calmer.

— Sortons! me dit Léonce comme s'il eût craint de se laisser emporter de nouveau.

Et il m'entraîna avec lui vers la porte.

— Pardon, dit froidement Lentague. Un mot, si vous plaît, j'ai trente mille francs à vous; c'est par conséquent quinze mille et quelques cents francs que vous me rendez.

— Si, demandant, avant midi, cette somme n'est pas comptée ici par l'un de vous, je vous poursuis tous deux; je porte plainte.

— Jamais! s'écria Léonce. La sottise est pour ceux qui la commettent, c'est-à-dire, dans l'espèce, pour vous.

— Nous verrons bien! fit Lentague.

— Et non seulement je n'vous compterais rien, mais encore j'entends bien vous faire rendre les trente mille francs que je vous ai déposés.

— Oh! oh! ce serait plaisant.

— Pas si plaisant que cela! et si vous avez bonne envie de nous donner de vos nouvelles, prenez garde! vous pourriez bien recevoir des nôtres. Au revoir!

— Au revoir! Mais n'oubliez pas ce que je vous ai dit: Demain, à midi, dernier délai. Nous sortîmes.

On peut se figurer dans quel état cette scène m'avait mis; j'étais consterné. Quant à Léonce, il ne se possédait plus.

— Le buter!... le marouffé! s'écriait-il; oser me parler comme il vient de le faire... Pourquoi m'as-tu retenu?

— Tu te serais fait assommer.

— Au fait, c'est possible; ces gens-là sont forts comme des brutes. Allons donc maintenant demander raison, envoyer des témoins à ces espèces!

— Il ne s'agit pas de ça.

— C'est vrai... un coup d'épée leur ferait trop d'honneur; c'est la bastonnade qu'il faudrait.

— D'accord; mais, en attendant, comment allons-nous sortir de là?

— Sortir?... c'est bien simple. D'abord, j'envoie promener avec son bon appareil.

— Il ne me paraît pas homme à se contenter de ça.

— Je n'en suis fâché. Et quant à tes trente mille francs, sois tranquille, je le forcerai bien à me les rendre. Je m'en vais de ce pas porter plainte.

— On ne t'écoatera pas.

— Et pourquoi ne m'écoatera-t-on pas?

— Parce que les apparences sont toutes

en sa faveur, parce qu'il a une prestance positive contre toi, tandis que tu n'en as aucune contre lui.

— Encore une fois je n'admets pas cela. Quand on rapprochera de cette commission écrite mes explications verbales, celles que j'ai dû forcément lui donner...

— En bien, soit! je le veux bien. Tu élèves des difficultés, tu formules des plaintes et tu finis par obtenir gain de cause. Mais, moi, en attendant, qu'est-ce que je deviens? Je suis déshonoré, perdu.

— Comment cela?

— Tu as entendu Lentague: Si demain à midi, il n'est pas payé intégralement, il nous poursuit, il nous assigne tous deux... comprends-tu? tous deux.

— Bon! et après?

— Après?... que cela te soit égal, je le conçois; mais crois tu que ces poursuites, ce procès qu'il faudra soutenir, puissent passer inaperçus?... que Mahourier ou qu'une actionnaire de la Caisse n'en aient pas connaissance?

— Ah! il diable!... c'est vrai!

— On me soupçonne, on me demande des comptes.

— Mille tonnerres!... tu as raison... c'est impossible.

— Pourquoi faut-il que tu m'aies entraîné dans cette affaire?... Si encore tu n'y avais pas mêlé mon nom...